



**_AGGLO_
Etampois
Sud-Essonne**

GUIDE SERVICE ENFANCE

Accueils périscolaires,
Accueils de loisirs extrascolaires,
Études dirigées



GUICHET UNIQUE • 01 64 59 27 27 • portail.famille@caese.fr

www.caese.fr • Nous suivre sur Facebook @LaCAESE

SOMMAIRE

LE GUICHET UNIQUE - P.2

LES STRUCTURES DE LA CAESE POUR VOS ENFANTS - P.3

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

LES ACCUEILS DE LOISIRS - MERCREDIS ET VACANCES

LES ETUDES DIRIGÉES

LES MODALITES D'INSCRIPTION & DE RESERVATION - P.4

LA DEMARCHE EDUCATIVE DE LA CAESE - P.5

INFORMATIONS PRATIQUES - P.6

LE GUICHET UNIQUE

Renseignements,
Inscriptions,
Réservations hors délais,
Facturation...

Un seul lieu, Un seul numéro !



RUE ST ANTOINE
91150 ETAMPES
TÉL. 01 64 59 27 27

portail.famille@caese.fr

LES STRUCTURES DE LA CAESE POUR VOS ENFANTS

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le temps périscolaire n'est pas une garderie. Les enfants sont pris en charge par des animateurs professionnels mettant en place des activités culturelles, créatives, sportives à caractère pédagogique.

Le temps périscolaire est mis en place avant ou après l'école.

Ouvert de 6h45-8h30 puis de 16h-19h30 :

Angerville

Ouvert de 6h45-8h30 puis de 16h30-18h45 :

Pussay

Ouvert de 7h-8h30 puis de 16h30-19h :

Boissy-la-Rivière

Brières-les-Scellés

Étampes (Le Port, Louise Michel, Louis Moreau, Eric Tabarly, Hélène Boucher, Le Petit Prince, Jean de la Fontaine, Pauline Kergomard)

Guillerval

Méréville

Morigny-Champigny (Maison de l'Enfance)

Saclas

Ouvert de 16h30-19h :

Morigny-Champigny (Daudet, Les Monceaux)

Saint-Cyr-la-Rivière

LES ACCUEILS DE LOISIRS - MERCREDIS ET VACANCES

L'accueil de loisirs permet aux enfants de pratiquer plusieurs activités de loisirs et de détente, définies à partir d'un projet éducatif propre à la CAESE et d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'animation. Les accueils de loisirs fonctionnent à la journée sur les mercredis et les vacances.

Ouvert de 6h45 à 19h30 les mercredis et vacances :

Angerville

Ouvert de 6h45 à 18h45 les mercredis :

Pussay

Ouvert de 7h00 à 19h00 les mercredis et vacances :

Étampes (Louise Michel, Eric Tabarly, Hélène Boucher, Valnay)

Méréville

Morigny-Champigny Mercredis & Vacances (Maison de l'Enfance, Daudet)

Saclas

LES ETUDES DIRIGEES

Les études dirigées sont dispensées par des enseignants et des vacataires, d'un niveau BAC+2 minimum, recrutés par la CAESE.

Elles ont lieu après les sorties d'école. L'organisation des études est adaptée en fonction des horaires des écoles sur lesquelles elles sont proposées.

LES MODALITES D'INSCRIPTION & DE RESERVATION

ACCUEILS PERISCOLAIRES

ACCUEILS DE LOISIRS

PREMIERE INSCRIPTION

Elle concerne les familles n'ayant jamais utilisé un service de la CAESE.

Il est nécessaire de compléter l'intégralité du dossier d'inscription disponible sur notre site internet :

www.caese.fr

Celui-ci se compose d'un ensemble de documents à remplir et à fournir obligatoirement pour une prise en charge de votre enfant en toute sécurité dans nos espaces d'épanouissement dédiés.

- La fiche de liaison sanitaire complétée et signée
- La fiche de renseignements et Autorisations complétée et signée
- La copie du carnet de vaccination
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Copie du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) s'il y a lieu.
- Copie du livret de famille *
- Attestation des prestations CAF (- de 3 mois) *
- Le dernier relevé d'imposition sur les revenus *

* 1 exemplaire par famille

Attention aucun dossier incomplet ne sera accepté !

RECONDUCTION D'UNE INSCRIPTION

La reconduction des inscriptions est automatique à partir du moment où un enfant a fréquenté un des services proposés par la CAESE.

Il est demandé aux familles, avant le premier jour de fréquentation de l'enfant, d'envoyer les documents suivants au Guichet Unique : assurance scolaire, carnet de vaccination à jour.

MODALITES DE RESERVATION A RESPECTER

Toute réservation ou annulation pour le périscolaire doit être effectuée au moins 48h à l'avance jours ouvrés. Cette démarche est essentielle, elle permet d'assurer la sécurité des enfants et d'assurer un service d'encadrement réglementaire. Pour toute demande hors délais ils sera demandé aux parents de contacter le guichet unique pour que celui-ci puisse étudier la faisabilité de l'accueil en fonction des capacités d'encadrement et d'accueil.

LES ETUDES DIRIGÉES

Téléchargez la fiche d'inscription spécifique aux études dirigées depuis notre site internet www.caese.fr et envoyez avant la rentrée des classes.

Les dossiers sont à retourner complet au guichet unique en main propre ou par voie postale aux horaires d'ouverture à l'adresse suivante : GUICHET UNIQUE, 13 rue Saint-Antoine 91150 ETAMPES
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermeture le jeudi après-midi)
ou par e-mail à l'adresse suivante : portail.famille@caese.fr

LA DEMARCHE EDUCATIVE DE LA CAESE

EN ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est un temps important pour l'enfant, en raison de son positionnement dans la journée.

Le matin les équipes doivent permettre à l'enfant de se présenter en classe dans les meilleures conditions physiques et psychologiques.

Le soir après 6h d'école les équipes devront permettre à l'enfant d'accéder à un accueil reposant, et lui laisser une part de liberté importante. Cela s'inscrit dans la prise en compte du rythme de l'enfant sans oublier l'aspect pédagogique des accueils.

EN ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDIS ET VACANCES

Les mercredis et les vacances sont le cœur du métier d'animateur, en effet c'est sur ces temps que se développent des projets d'animations valorisant le transfert de savoir, savoir-faire et savoir-être à destination de l'enfant.

Ces temps sont nécessaires dans le développement de l'enfant et s'inscrivent dans la continuité pédagogique assurée par la famille et l'école. L'aspect ludique et imaginaire venant compléter la démarche de l'animateur vers l'enfant.



LES ETUDES DIRIGÉES

Les études se déroulent par groupe constitué de 15 enfants maximum. Cette modalité de fonctionnement permet de réaliser un accompagnement plus individuel des enfants dans la réalisation et la compréhension de leurs devoirs.

Ce temps n'a pas vocation à remplacer le travail parental nécessaire dans l'accomplissement total des devoirs, mais bien de permettre à l'enfant d'acquérir une certaine méthodologie de travail, voire d'autonomie dans l'exécution de ceux-ci. Le travail en groupe a également comme vertu le partage de compétences entre enfants, axe de travail recherché par les intervenants des études. Il est à noter que seule la régularité de présence des enfants permettra d'atteindre les objectifs portés par la mise en place des études.

INFORMATIONS PRATIQUES

LE PORTAIL FAMILLE C'EST FANTASTIQUE !



Dès l'inscription de votre enfant, vous recevrez un e-mail précisant vos codes d'accès au Portail Famille.

Grâce à son espace sécurisé et personnalisé, le portail famille permet de :

- Inscrire et de modifier les jours de présence de mes enfants au périscolaire, aux études dirigées ou aux accueils de loisirs
- Gérer mes coordonnées personnelles et mes factures.
- Effectuer mes paiements en ligne.


Scannez et découvrez
le Portail Famille




JE CALCULE mon tarif

Calculez votre tarif **GRÂCE AU SIMULATEUR***
en ligne sur la page d'accueil du site internet de la CAESE www.caese.fr

Pour ce faire, renseignez :

 Vos revenus annuels imposables à N-2 AVANT abattements fiscaux, c'est-à-dire vos revenus imposables indiqués sur l'avis d'imposition 2019 (relatifs aux revenus 2018). Pensez à additionner toutes vos ressources : au-delà des salaires et assimilés, il convient de prendre en compte les pensions alimentaires reçues, les revenus de location (par exemple), les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, ... Remarque : si vous êtes allocataire de la CAF, c'est ce même montant qui est utilisé pour calculer le quotient familial.

 Le nombre d'enfants à charge.

 Le cas échéant, je précise le nombre d'enfants à charge en situation de handicap.